



## Activité UFR N° 35

Mai - Juin 2016

### SOMMAIRE

#### Vie syndicale et des sections

**p2 à 3** - Comptes rendus assemblées générales UFR 2016

**p4** - CARSAT Nord-Picardie : Ca ne s'arrange pas !

#### Economie et société

**p5** - « Quand la législation est faible, chômage et précarité sont importants »

**p6** - EDF-GDF « Un Service Public pour une civilisation de partage »

#### Bataille des idées

**p7** - Quels médias pour les classes populaires ?

#### Histoire

**p8** - La grande aventure ouvrière et sociale des LIP

#### Culture

**p9** - Paradis fiscaux - Enjeux géopolitiques

#### Sport - Loisirs

**p10** - Quilles de huit

#### Vacances - Voyages

**p11** - Le département de l'Aisne

#### Publicité

Fédération  
des Travailleurs  
de la Métallurgie CGT  
263 rue de Paris  
Case 433  
93514 Montreuil Cedex

Tél : 01.55.82.86.20  
Fax : 01.55.82.86.53  
e mail : ufr@ftm-cgt.fr  
site : www.ftm-cgt.fr

Directeur de publication :  
F. Sanchez  
Rédaction : N. Boulanger  
Maquette : S. Guitton

Bimestriel - prix : 1 €uro  
Abonnement annuel : 6 €uros  
Imprimé par nos soins

Commission paritaire  
1118 S 06644

ISSN 1251 9308

## POUR DES LENDEMAINS QUI CHANGENT



**Tahar BEJAOU,**  
membre du Bureau de l'UFR

Dans un monde en pleine effervescence où des guerres éclatent partout au nom des puissances capitalistes pour poursuivre d'une manière ou d'une autre l'exploitation des

peuples et l'appropriation des richesses des sous-sols de la planète, la France n'échappe pas à cette logique avec ses interventions et ses implantations militaires dans des pays où elle a des intérêts économiques avec des entreprises françaises dans ces pays.

Cette situation internationale n'est pas sans conséquences sur la situation économique dans notre pays et sur la vie sociale de notre population. Les salariés sont attaqués par le MEDEF avec le soutien du Gouvernement. Les chômeurs, les retraités sont aussi victimes de la guerre sociale que le patronat français leur a déclarée. Dans son livre « La troisième guerre mondiale est sociale » Bernard Thibault ex-secrétaire général de la CGT et membre du Conseil d'Administration de l'Organisation Internationale du Travail, explique très bien cela.

Le capitalisme financiarisé, mondialisé, connaît une crise systémique qui met en cause ses propres fondements avec une forte dévaluation du capital tout en engrangeant entre les mains de quelques-uns des fortunes colossales au point que 67 personnes détiennent autant de richesses et de patrimoine que 3,5 milliards d'habitants. Avec lui, c'est tout pour le profit avec l'explosion des inégalités. Les êtres humains, la planète, sont les victimes d'une accumulation insensée des capitaux qui peut nous amener à une crise financière, économique et sociale bien plus importante que celle de 2008.

Pourtant, les conditions d'une autre société existent. La révolution numérique, la robotisation, les avancées scientifiques et technologiques permettent de construire un monde nouveau, un monde du mieux vivre, un monde du temps libre, par la réduction du temps de travail, hebdomadaire, mensuel, et de la carrière avec des départs plus tôt en retraite, l'éclosion des capacités intellectuelle de chacune et de chacun, et l'engagement citoyen.

Les marchés financiers, les multinationales, les transnationales, pour garder leurs privilèges, leur domination économique sur la planète, notamment au travers d'accords transnationaux du type TAFTA

(que nous devons combattre), organisent et alimentent une bataille idéologique d'une violence inouïe. Il est de notre responsabilité collective d'y répondre. Nous avons à construire un épanouissement de la démocratie où chaque syndiqué, chaque salarié, chaque chômeur et retraité est associé aux décisions, du local au national, au mondial. Avec des rapports sociaux plus libres, plus égalitaires, plus solidaires, plus respectueux de la nature. Pour développer cela, il nous appartient d'aider à surmonter la division des victimes, actifs et retraités ainsi que les sans emploi, les 25,8 millions de salariés dont 3,2 millions de précaires qui sont souvent des jeunes et des peu qualifiés. Les près de 15 millions de retraités et les près de 6 millions de sans-emploi ont des intérêts communs.

Elevons le dialogue, unissons volonté de rassemblement et développement de l'action. Nous avons besoin d'une CGT Métallurgie renforcée, chez les actifs, chez les sans emploi, et chez les retraités. Le fait que notre UFR CGT Métallurgie a dépassé les 10.000 adhérents en 2015 avec encore 655 FNI non réglés par rapport à 2014 plus 471 FNI non réglés par rapport à 2014 chez les multipros, fait que nous pourrions être à 11.180 syndiqués métaux en 2015 soit plus 208 par rapport à 2014.

Le développement de la qualité de vie syndicale dans nos sections est un des atouts du renforcement de celles-ci en soignant notre outil syndical. Plus de syndiqués c'est plus de forces pour aller débattre avec les retraités non syndiqués, c'est aussi plus de moyens financiers pour développer la lutte, et si nous ajoutons à cela le développement de la cotisation à 1% du montant global des pensions nous donnerons plus de forces à nos luttes. D'autant que le montant de la cotisation est déductible de l'impôt, ou remboursable par un crédit d'impôt à 66% de sa valeur.

**Développons notre organisation par son renforcement !**

## COMPTES RENDUS ASSEMBLEES GENERALES UFR

**18 MAI 2016 : ORGANISATION DE LA COORDINATION  
DES SECTIONS RETRAITÉS CGT RENAULT**



Coordination : • Richard Gentil - • Fabien Gâche -  
Participants : Le Mans 2 – Guyancourt 2 – Cléon 3- Sandouville 4 – Gérard Muteau (IHS)

Introduction : But de la réunion : tous les syndicats CGT du Groupe Renault n'ont pas de sections syndicales Retraités. Lorsqu'elles existent, nous ne connaissons pas nécessairement les militants retraités et n'avons pas de lien avec eux, et il n'y a pas forcément de lien entre elles. Mettre en lien les sections syndicales CGT de Renault qui existent pour que les camarades puissent se connaître, échanger. Faire part de leurs expériences respectives liées à leurs pratiques.

**Daniel Grancher et Didier Escudero (Sandouville) :** En section syndicale : 118 syndiqués. L'action des PRV avec la section a réactivé la section syndicale. Sur continuité : livret fédéral. 1er Bulletin syndiqué commun (retraités/Actifs). Avant départ en retraite, aller voir les syndiqués 6 mois avant le départ. Envisage une préparation à la retraite CGT. Sur revendicatif : n'existent plus au vu de la direction.

- La direction devrait pouvoir financer la mutuelle,
- Une subvention pour le CE,
- Retraités devraient pouvoir bénéficier des primes Performance ou prime de démarrage...
- Devrions avoir dupliqué livret médical

Réfléchir aux liens entre Conseil national de l'UFR et les sections de retraités Renault. Sur prix du timbre, étions vers du 0,5%. Allons aller vers une augmentation pluriannuelle. Avons une cotisation unique à 7 €. Avons augmenté d'1€ chez Renault. Quelle aide des retraités vers les actifs ? Distribution de tracts...N'avons pas d'infos pour les mutuelles. Avons consacré beaucoup de temps à faire un livre.

**Raymond Hubert et Alain Bellayer (Le Mans) :** En section syndicale retraités : 335 syndiqués. Avons abordé la plate-forme revendicative avec Daniel mais sans plus que cela. Mérite d'y travailler. 1 retraité est au secrétariat du syndicat et 2 sont à la CE. Pour faire fonctionner notre

section, nous avons un secrétariat, un bureau et une CE. Nous sommes physiquement dans le syndicat avec une permanence toutes les semaines. Une AG générale une fois par an (environ 120 personnes, plus sur d'autres initiatives).

Nous avons 7 tranches financières du revenu pour la cotisation syndicale, à 0,7% avec l'objectif d'aller vers le 1%. En moyenne, 120€ à 140 € par an. Un syndicat avec sections syndicales de 2 entreprises (Renault et NTN te (ex Renault) et une section retraités qui englobe les 2 entreprises + Claas tracteur (ex Renault). Sur continuité : Courrier pour les départs DA, leur expliquant la nécessité de rester syndiqués et les invitant à une rencontre. Mais les copains sont informés par le syndicat qui bascule systématiquement dans la section syndicale retraités.

Nous avons une activité loisirs/Animation qui permet de s'ouvrir vers l'extérieur. (Reste marginale). Sur communication : travaillons sur la communication, en lien étroit avec les actifs. Tous les 2 mois, un journal Le Lien (actif/Retraités) + un journal spécifique Retraité envoyé à domicile. Utilisons Internet, pour ceux qui le souhaitent. Nous avons mené il y a quelques années, une campagne de syndicalisation des femmes des syndiqués. Réfléchir aux liens entre Conseil national et les retraités Renault, les isolés. Car les camarades se sentent un peu distants. Cotisations syndicales : Autonomie financière mais gérée par le syndicat. Nous avons une cotisation couples, avec un seul envoi de Vie Nouvelle et de la communication de la section.

**Yvan Gardin, Yves Giangrasso (Cléon) :** Secrétaire section. Avant, indépendant, et depuis 2 ans devenue section syndicale. 130 syndiqués tous abonnés à Vie Nouvelle (section qui prend en charge). Sur continuité syndicale : Le syndicat refuse de reconnaître les DA en retraite. Lorsque le syndiqué DA part, on le contacte. 4 ou 5 assemblées par an.

**Jean Pierre Deleuze (Technocentre) :** Section syndicale créée en 2004 : 45 adhérents. Bureau de 6 camarades avec réunion tous les 15 jours. Sur revendicatif : Sur mutuelle. Déduire des impôts la cotisation mutuelle. Travaillons beaucoup avec courriel. A la retraite, à peu près ¼ des adhérents partent en province. Avec aussi grande dispersion géographique (sur plusieurs départements). N'arrivons pas à mettre en place la continuité syndicale. Certains refusent d'adhérer après leur départ (8 départs qui ont refusé). 3 assemblées par an. Aidons au barbecue organisé par le syndicat. Une dizaine de retraités participent aux manifestations actuellement, ce qui est peu

# VIE SYNDICALE ET DES SECTIONS

**Gérard Muteau (Boulogne Billancourt) :** Section Retraités des actifs pose problème. Car vite dépassée par la réalité de l'entreprise et réflexions reposent sur des rapports de force qui ne sont plus les mêmes. La fermeture de Boulogne a pesé fort, et se concrétise par un vieillissement des adhérents sans renouvellement. Mutuelle pose problème, avec 2 vitesses entre retraités et actifs.

Discussion : Sur mutuelle : Humanis absorbe la mutuelle Renault. Ce n'est plus une mutuelle, mais de l'assurance. Ne pas parler de mutuelle, lorsque l'on parle d'Humanis ou d'autres... Organiser débat sur le sujet dans les sections syndicales, pour quelles revendications... Quel combat mener, avec la contradiction entre sécu et mutuelle ? Les cotisations sociales ne devraient pas être imposables. Urgence : Vote de la mutuelle. L'UFR a obtenu un accord avec les mutuelles familiales pour des cotisations réduites. Avons travaillé au Techno sur le sujet. Et verrons pour en faire état à d'autres. Oui, mais contrairement à la mutuelle Renault plusieurs tarifs pour les retraités en fonction de l'âge. L'USR de Rouen négocie avec la MACIF.

## Décisions

**Sur question Mutuelle :** Une réunion préparatoire des sections pourrait permettre de sérier les enjeux concernant la protection sociale et les mutuelles en particulier. Ceci permettrait de dégager une synthèse des points permettant ensuite d'engager une réflexion sur la base revendicative de la CGT Renault. On pourrait solliciter Yves Audvard, Jean-François Pibouleau et d'autres camarades de la FD ou confédéré pour travailler un document préparatoire à cette 1ère rencontre. Une date sera proposée après consultation des principaux intéressés.

Sur échanges d'expériences, de publications... : Des camarades de sections peuvent aller dans une autre section pour discuter et exposer ce qu'ils ont mis en place, ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas. Les sections pourraient s'échanger leurs publications respectives. Elles pourront être mises en ligne sur le site Internet de la coordination sur un onglet Retraités CGT qui leur sera réservé. Alain Bellayer, est désigné coordinateur Groupe CGT Retraité. Il fera le lien entre les sections syndicales retraités et la coordination et inversement. Les sections retraités qui ont des demandes, qui souhaitent mettre en ligne leurs publications... ou autre, solliciteront Alain Bellayer qui transmettra à Yamina. Le Mans a préparé un diaporama sur la question des retraites (dont retraite complémentaire) qui mérite d'être diffusé. Mais il mérite des commentaires et explications. Voir avec la FD pour la réalisation d'une vidéo qui reprendrait le document avec les commentaires qui vont bien, qui pourrait servir de support préalable à la discussion avec les actifs.

**Sur poursuite animation coordination CGT Retraités Renault :** Après la réunion sur mutuelle, calendrier de

rencontres régulières, une fois par trimestre, ou 2 fois par an. Préalablement, les camarades pourraient faire état des thèmes qu'ils voudraient voir discuter. Rencontres qui pourraient être aussi conviviales et avoir lieu à la coordination mais aussi dans les syndicats qui veulent bien accueillir.

**Gérard Muteau,** Administrateur à l'Institut d'Histoire Sociale : Outil très mal connu. Pourtant important, dans un contexte où volonté d'effacer l'histoire sociale. Quel apport de Renault, comme les copains d'autres boîtes... Invitation possible à des colloques... Le Techno centre, la coordination et le syndicat des retraités de Billancourt. Pas que les témoignages, mais aussi la gestion des archives. Une formation va être mise en place pour savoir-faire. Une occasion pour les syndicats de s'y investir. Peut-être un pôle d'intérêt pour les syndicats. Par exemple pour les 50 ans de mai 68, au Mans, à Cléon... important de travailler la question. Je pars de la région parisienne et ne pourrai plus m'en occuper. On pourrait maintenant même avoir 2 Renault au CA de l'IHS.

**Raymond Hubert :** Exposé sur 1936 de Claude Ven très riche et utile pour les syndicats militants. Serait souhaitable que les syndicats Renault puissent être adhérents pour fixer les événements du moment pour pouvoir les utiliser ensuite pour des recherches.

**Daniel Grancher :** Tous appelés à disparaître et plus de témoins de l'histoire pour les nouvelles générations. Travail donc très important. Pistes pour 1 ou 2 camarades de Renault : Voir avec Claude Bureau et Joëlle Chastrusse. Solliciter les syndicats actifs pour qu'ils puissent adhérer et se saisir des initiatives de l'IHS pour leur propre histoire. INTERNET : Onglet sur le site Internet CGT-RENAULT <http://www.cgt-renault.com> de la coordination (Sections Retraités) pour mettre en ligne les écrits des sections syndicales Retraités Renault. Les écrits seront à envoyer à Yamina à [usines@cgt-renault.com](mailto:usines@cgt-renault.com) qui mettra en ligne les documents.



## CARSAT NORD PICARDIE : CA NE S'ARRANGE PAS !



Entre 2013 et 2015, la Carsat Nord Picardie a connu de graves difficultés de fonctionnement, notamment dans la mise en paiement des retraites.

Si, sur ce point uniquement, la situation a pu s'améliorer pendant quelques mois du fait de l'utilisation de la « liquidation provisoire » des retraites, le manque de moyens humains et les projets de la direction en matière d'accès à nos services inquiètent les salariés et les élus du Personnel de la CGT.

Nous vous informions dès 2014 d'un projet (dénommé PROXAR) qui prévoyait pas moins que la fermeture de 5 antennes Retraite et le maintien de 62 points d'accueils uniquement.

Grâce à la forte mobilisation des salariés, organisée par la CGT, des retraités et de certains élus locaux, la nouvelle direction avait revu sa copie et intégré nos revendications communes : maintien de toutes les antennes Retraite et réouverture de 110 points d'accueils.

Mais d'une part, la direction a présenté un nouveau projet dans lequel seuls 35 points d'accueils seront maintenus et aucune garantie n'est apportée sur le maintien de l'intégralité des antennes Retraite, puisque 3 grandes entités administratives régionales seraient créés à Amiens, Lille et Arras.

Ces entités, dénommées « centre d'affaire », portent le risque de voir regrouper à terme (2020 selon la direction) l'ensemble des effectifs de chacune de ces régions dans ces résidences administratives, provoquant par voie de conséquence des mobilités contraintes pour les salariés sans aucune contrepartie, comme il est déjà d'usage pour les techniciens contrôleur dont l'activité a été recentralisée sans concertation ni accompagnement.

Si l'effectif global de la Carsat Nord Picardie a légèrement augmenté ces derniers mois pour atteindre 1600, celui-ci ne permet toujours pas de répondre à l'intégralité de la charge de travail, à ce jour, ce sont plus de 25000 révisions de droit et plus de 5000 demandes d'attestations de départ anticipé qui sont en stock, faisant porter le risque d'une perte de droit à nos assurés sociaux.

Et d'autre part, la CGT n'a été qu'informée de la fermeture de tous les accueils Retraite à compter du 18 avril pour une période minimum de 15 jours.

Le motif officiel : mener une opération de déstockage des dossiers en date d'effet dépassée.

La situation de la Carsat Nord Picardie, comme la CGT le craignait et l'évoquait dès mars 2015, ne s'est absolument pas rétablie et les « solutions » mises en place par l'actuelle direction ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Pour la CGT, cette situation et les choix de la direction sont inacceptables. Les salariés et la CGT réclament les moyens de travailler correctement et pouvoir rendre un service public de qualité que nos assurés sont en droit d'exiger :

- **L'assurance du maintien de toutes les antennes Retraite existantes à ce jour,**
- **Embauche de 100 salariés supplémentaires,**
- **Maintien de tous les accueils spontanés,**
- **Réouverture d'au moins 110 points d'accueils, comme prévu dans le projet de mai 2015.**

C'est du maintien et de l'amélioration de la qualité de notre service public de proximité dont il est question, c'est pourquoi nous proposons à tous les camarades destinataires d'interpeller la direction de la Carsat Nord Picardie mais également celle de la CNAV, ainsi que le ministère et les élus locaux pour que les revendications des salariés soient enfin entendues.

La CGT Carsat Nord Picardie reste disponible pour discuter de l'opportunité de l'organisation d'une campagne médiatique et/ou une mobilisation locale commune, à l'image des deux mobilisations de mars 2015 par exemple, avec la participation massive des retraités et futurs retraités (que nous sommes tous).

### **Le syndicat CGT de la Carsat Nord Picardie**

## BERNARD THIBAUT : « QUAND LA LÉGISLATION EST FAIBLE, CHÔMAGE ET PRÉCARITÉ SONT IMPORTANTS »



Au travers des offensives contre le droit du travail en Europe, c'est la référence des droits sociaux à l'échelle du monde qui se joue. Comme nous l'explique Bernard Thibault, membre du C.A. de l'O I T, notamment dans

son livre : « La troisième guerre mondiale est sociale ».

Les réformes du travail s'imposent partout en Europe, toutes vers plus de régression des droits des salariés.

### Comment la France s'inscrit-elle dans ce mouvement ?

Bernard Thibault Dans la plupart des pays d'Europe où il y a eu des réformes, ça s'est fait avec l'hostilité des syndicats. Il y a eu des mobilisations très importantes en Espagne, en Italie. En Allemagne, les réformes Hartz ont été largement combattues par le syndicat DGB. Il est totalement faux de laisser croire qu'il conviendrait aujourd'hui de s'aligner sur ce que des pays auraient accepté de mettre en œuvre dans la joie et la bonne humeur. Ce sont des mesures qui ont été imposées aux travailleurs et à leurs organisations syndicales. Les pays européens sont dans une compétition vers le moins-disant social. Quand on regarde la situation sur l'ensemble des continents, l'Europe possède les droits sociaux les plus évolués. Un travailleur sur deux aujourd'hui dans le monde n'a pas de contrat de travail. La relation de travail peut alors être rompue d'un claquement de doigts. 73 % de la population mondiale n'a pas de système de protection sociale. Un travailleur sur deux ne perçoit pas de retraite. 12 % de chômeurs seulement sont indemnisés et uniquement 28 % des femmes sont susceptibles de toucher des allocations maternité. En Europe, les droits sociaux sont encore les plus étoffés et les plus élaborés. Ce n'est pas pour rien : c'est aussi le continent où le syndicalisme a trouvé son essor et où les batailles sociales et syndicales ont été les plus nombreuses. Ce qui se joue au travers des offensives en Europe, c'est la référence des droits sociaux à l'échelle du monde. Nous restons encore le continent de référence. En son sein, un pays comme la France, où le taux de couverture par les conventions collectives est de 98 %, est naturellement un obstacle pour ceux qui voient le social comme la principale variable d'ajustement de l'économie.

### La France peut-elle s'extraire de cette orientation économique européenne, voire mondiale ? Les alternatives sont-elles possibles ?

Bernard Thibault Il faut surtout contester les fables qui se sont multipliées, comme celle selon laquelle la faculté de licencier plus facilement créerait de l'emploi. Il n'y a absolument aucune démonstration au plan international qui puisse être faite dans ce domaine. Au contraire, dans un

grand nombre de pays, quand la législation est plus faible, les niveaux de chômage et de précarité sont particulièrement importants. Je pense à l'Inde où 95 % du travail est informel, à la Chine, aux États-Unis... La précarité caractérise de plus en plus l'emploi mondial. Certains répondent par des mini-jobs (Allemagne, Grande-Bretagne) mais ça ne permet pas de vivre convenablement. C'est plutôt la démonstration inverse qui est faite. Il faudrait créer environ 600 millions d'emplois d'ici à 2030 pour répondre à l'évolution démographique. Or on assiste plutôt à une destruction des emplois. Ce qu'il faut faire c'est innover avec de nouvelles protections pour les travailleurs et non pas multiplier les mesures qui vont les précariser davantage. Ce sera source de tensions et de déstabilisation dans nombre de pays. Toute zone de non-droit porte un préjudice à la paix pour l'ensemble de l'humanité. Il n'y a qu'à voir la carte du monde social aujourd'hui, les zones de tension et de conflits armés se superposent très souvent aux zones de non-droit ou à la misère sociale.

### Pourquoi la question sociale manifeste en France un tel ras-le-bol autour de l'avant-projet de loi El Khomri ?

Bernard Thibault Pour répondre à chaque fois aux revendications patronales, on nous vend partout depuis des années un discours sur les droits sociaux, le Code du travail, les conventions collectives, qui seraient des facteurs responsables du taux de chômage. Les assouplissements de la loi, comme avec la rupture conventionnelle, sont censés être des mesures pour créer de l'emploi. Or aujourd'hui il y a un record du nombre de ruptures conventionnelles, mais il y a aussi un record de chômage ! Avec ce projet de loi, l'ampleur de l'offensive est significative. Peu de réformes ont eu une telle « ambition ». En 130 pages, le projet touche pratiquement tous les domaines : la rémunération, le temps, la formation, les jeunes comme les moins jeunes... Et puis il y a la brutalité. Le gouvernement n'a absolument pas discuté, à ma connaissance, de tout ça précisément avec les organisations syndicales puisque les responsables disent avoir découvert le texte par la presse. C'est en infraction, d'ailleurs, avec la loi Larcher qui fait obligation au gouvernement de s'adresser aux organisations syndicales, dès lors qu'il y a un projet de modifier le Code du travail. Et la menace d'utiliser le 49.3, même si Valls s'en défend aujourd'hui, est une brutalité institutionnelle par définition. Quand on ajoute le niveau de chômage et la précarité massive... À un moment donné, tout cela fait que ça n'est plus supportable. Et, de manière tout à fait salutaire, il y a ce sursaut qui, je l'espère, va durer. Nous ne sommes pas dans un pays amorphe lorsqu'un débat s'installe sur le sens de l'avenir des droits sociaux. Le mouvement aujourd'hui lancé contraindra le gouvernement à reculer. La question est de savoir si ce sera en totalité ou partiellement. Mais, déjà, il est condamné à reculer.

## EDF- GDF : « UN SERVICE PUBLIC POUR UNE CIVILISATION DE PARTAGE »



Soixante-dix ans après la loi du 8 avril 1946 portant sur la nationalisation des industries électrique et gazière, un retour sur l'histoire est utile. Pas par nostalgie du passé ou une volonté d'entretenir le mémoriel. L'histoire est science du changement car l'ignorance du passé ne se borne pas à nuire

à la connaissance du présent. Elle compromet, dans le présent, l'action même. Au lendemain du 8 avril 1946, Marcel Paul, militant CGT et ministre communiste de la Production industrielle, s'adressant au premier responsable de l'entreprise publique, déclarait : « Quelle belle France nous allons faire ! » Il y a quelques jours, répondant à une parlementaire, Emmanuel Macron indiquait : « Très longtemps, le compromis social sur EDF a été fait aux dépens de tout le monde, dans l'intérêt des seuls salariés – je vous le dis en toute franchise. Ce n'est plus durable. » L'actuel ministre de l'Industrie ferait bien de relire Alexis de Tocqueville dans *De la démocratie en Amérique*, quand celui-ci écrit : « Quand le passé n'éclaire pas l'avenir, l'esprit marche dans les ténèbres. » L'ultralibéralisme du ministre le rend aveugle et amnésique.

L'heure de la reconquête et de la conquête a sonné : La nationalisation d'EDF et GDF a été portée par les forces les plus vives et patriotiques de notre pays : les syndicats, les forces rassemblées dans le Conseil national de la Résistance (CNR). Emmanuel Macron rejoint ainsi Denis Kessler, alors vice-président du Medef, qui déclarait, le 4 octobre 2007 : « Il s'agit de sortir de 1945 et de défaire méthodiquement le programme du CNR » Et pourtant, le débat de l'Assemblée nationale constituante avait mis en évidence l'incurie des barons du gaz et de l'électricité, négligeant les investissements. Il était progressivement devenu évident que la maîtrise publique de l'énergie s'avérait nécessaire économiquement. Pour certains, la forme de l'étatisation était à envisager. Les luttes sociales, le débat au sein du CNR, le rapport de forces politique à la Libération ont conduit à la forme de la nationalisation. Le bilan de la nationalisation n'est plus à démontrer, sauf à être de mauvaise foi. Les nationalisations de 1946 ont joué un rôle déterminant dans ce qu'on appelle les Trente Glorieuses. Avancées technologiques, aménagement du territoire, niveau tarifaire, péréquation, tout cela est une réalité. Ainsi s'est progressivement confirmé que l'énergie est un bien commun, que ce n'est pas une marchandise.

Les « Jours heureux », comme s'intitulait le programme du CNR, vont s'assombrir avec la posture idéologique du libéralisme des années Giscard, dans le sillage de Carter, Reagan et Thatcher. Les entreprises publiques nationales doivent

devenir des « vaches à lait » financières. Les contrats de plan se muent en contrats d'objectif. Les unités d'exploitation se transforment en centres de résultat, futurs centres de profit. L'embellie promise par la victoire de la gauche, en 1981, sera de courte durée. On est vite passé de « Changer de vie » à « Changer d'avis ». Seules les luttes sociales permettent alors de sauvegarder l'essentiel, mais le service public sera menacé dans sa finalité. Avec l'effondrement de l'URSS, la mondialisation marchande avance. La Commission européenne se donne pour objectif l'ouverture à la concurrence du secteur de l'énergie. Malheureusement, avec le gouvernement de la gauche plurielle, l'ouverture du capital n'est plus un sujet tabou. De monopoles publics, EDF et GDF deviennent un Monopoly. Le début de privatisation devient réalité à partir de la transposition des directives européennes, en 2001. C'est alors le grand chambardement dans les industries électrique et gazière. Il faut tout mettre en concurrence. Le syndicalisme n'a pas pu ou n'a pas su s'y opposer pleinement.

Ce chambardement succède à celui des télécommunications et préfigure ce qui se fera dans le secteur ferroviaire. Depuis 2005, nous assistons à un déferlement législatif sans précédent. Dans les faits, EDF et GDF ont été soumis à une désintégration au cours des dix années passées. Les choix de plus en plus autoritaires des directions générales – ce qui génère un sérieux malaise dans l'encadrement supérieur – sont tournés vers un cash-flow positif dans les délais les plus rapides. Il faut mettre un coup d'arrêt à cette fuite en avant suicidaire. Le bilan de la déréglementation doit être réalisé sans délai. Le secteur de l'énergie est aujourd'hui déréglementé et éclaté. Ce n'est surtout pas la fin de l'histoire. L'heure de la reconquête et de la conquête a sonné. Les exigences économiques, sociales et environnementales, les besoins en énergie – et son droit pour tous – incitent et invitent à repenser la logique de la concurrence.

Revenir sur les nationalisations de l'énergie de 1946 (comme le fait René Gaudy dans son ouvrage) doit nous aider à avoir une réflexion féconde et stimulante. Je pense qu'en prenant appui sur les concepts et valeurs de la nationalisation de 1946, en intégrant les exigences nouvelles de démocratie – intervention des personnels et des citoyens –, il est possible d'entrevoir de nouvelles perspectives pour le service public national dans une Europe de coopération. Le service public nationalisé peut permettre d'aller vers une nouvelle civilisation de partage qui soit celle de toute l'humanité. Ouvrons le débat.

**François Duteil, président de l'Institut CGT d'histoire sociale Mines-Energie.**

## QUELS MÉDIAS POUR LES CLASSES POPULAIRES ?



Pourquoi les classes populaires se tournent-elles plus vers Le Parisien, TF1 ou encore RTL plutôt que vers des journaux et médias de gauche à visée démocratique ? Pourquoi privilégient-elles les

médias commerciaux, détenus par des groupes industriels, qui défendent si bien les intérêts des groupes dominants et parlent si mal d'elles-mêmes ? Comment expliquer que le « peuple » s'accommode si bien d'écouter la « voix de son maître » où des journalistes et éditorialistes jouent de manière intéressée ou complaisante les chiens de garde ?

Les médias d'information n'ont pas pour seul rôle et but d'apporter des éléments, si possible vérifiés et « objectifs », à la construction des opinions personnelles. Leurs usages sont bien plus larges. Ils sont distincts, car en affichant sa préférence pour un journal ou une chaîne de télévision, on se classe socialement. Ils sont expressifs et normatifs car : à travers les commentaires du spectacle du monde, acquiescements ou indignations, chacun peut réaffirmer et transmettre à sa famille, amis ou collègues ses valeurs et sa vision de la vie en société. Ils sont « identitaires », dans la mesure où le positionnement par rapport aux informations médiatiques est une forme de réassurance sur soi-même, de sa place dans l'ordre du monde. Ils sont d'ordre évènementiel du catastrophisme, dans le sens où le récit médiatique des infractions à l'ordre du monde (accidents, crimes, catastrophes naturelles, etc.) permet de mettre à distance, de gérer psychologiquement la perspective indépassable de la perte de ses proches et celle de son propre trépas. A travers les médias, ceux qui sont « au bas de l'échelle sociale » parviennent à alléger au moins symboliquement les effets de la domination qu'ils subissent au quotidien, en exprimant par exemple leur indignation face aux injustices, par des « coups des gueules » envers les « gros » et les « élites », ou en composant avec les aléas d'une existence soumise à la précarité à travers les faits divers.

### Un usage sociétal pour travailler les esprits

Ces usages sociétaux sont mieux pris en charge par les médias commerciaux que par les médias de gauche à visée émancipatrice. Ces derniers, préoccupés par l'ambition d'offrir une analyse critique et argumentée de la société, de dévoiler les mécanismes complexes de domination, privilégient la démonstration rationnelle et oublient les autres dimensions du discours médiatique plus triviales mais chères aux classes populaires. Un « effet de champ » oriente les journalistes les plus à gauche vers un microcosme où se croisent d'autres rédacteurs de médias critiques mais aussi des universitaires, des essayistes, des responsables d'organisations citoyennes

ou politiques, autant d'agents auprès desquels ils doivent tenir leur rang pour continuer d'exister selon la logique intellectuelle et scientifique propre à cet espace.

Les médias commerciaux n'ont pas cette contrainte, leur objectif étant de maximiser leur audience quitte à recourir aux stéréotypes et aux raccourcis cognitifs les plus élémentaires, le propre des « idées reçues » étant de ne pas remettre en cause les routines de pensée des récepteurs. L'habileté de TF1, M6, RMC, du Parisien et de quelques autres est de s'appuyer sur le sens commun et de cultiver l'ambiguïté pour répondre aux besoins psychologiques et sociaux sans mettre réellement en discussion publique les interprétations possibles des représentations et discours qu'ils produisent. De cette production d'information « spectaculaire », une analyse des journaux télévisés (JT) permet de saisir sur quels schèmes, c'est-à-dire sur quelles « catégories intermédiaires entre la perception et l'entendement », sur quels « socles interprétatifs », les reportages diffusés s'appuient, tout en s'exonérant de la mise en discussion politique. Les journaux déversent et enchaînent comme un service les bons petits plats au téléspectateur, parviennent à évoquer de manière factuelle des sujets économiques, sociétaux et géopolitiques particulièrement importants sans jamais se risquer à un début d'analyse, chaque téléspectateur restant libre de projeter sur les images soignées et leurs commentaires mesurés son propre système de valeur et sa propre vision du monde.

### Le rôle de dépolitisation des journaux télévisés

Durant ces JT, il est ainsi possible de fustiger des « puissants » : des administrateurs d'une sécurité sociale « complexe », des médecins peu généreux face à la généralisation du tiers payant, des multinationales de la distribution d'eau qui coupent impitoyablement le robinet à des pauvres, des « instances européennes » qui se mêlent de tout et même de l'éducation de nos enfants en interdisant la fessée. Ce recours au « schème hiérarchique », à partir de l'opposition entre les « petits » et les « gros », ne s'appuie sur aucune analyse des profits et de la logique des profits mise en place par ces « puissants ». La séparation entre ce qui est platelement montré et la prise de conscience qui pourrait en découler est renforcée par la focalisation sur la dimension normative : très vite, le commentaire se rabat sur un registre moral et sur les limites qu'il convient d'imposer aux conduites individuelles afin de « lutter contre les abus », sujet inépuisable des discussions populaires et relié au « schème d'équité » qui articule les exigences d'ordre et de justice.

Les JT parviennent ainsi à mettre en circulation dans l'espace médiatique des sujets graves, qui touchent au plus profond de l'existence de chacun, tout en les désamorçant pour leur donner un caractère « fédérateur ». En fait, ils mènent une politique de dépolitisation.

## LA GRANDE AVENTURE OUVRIÈRE ET SOCIALE DES LIP

Le 3 mai 1976, le tribunal de commerce de Paris annonce la mise en liquidation des biens de l'entreprise Lip, ouvrant l'ultime chapitre d'une aventure ouvrière qui, trois ans plus tôt, avait tenu la France en haleine et fait rêver à un autre monde. La notoriété de la marque n'est pas étrangère à l'extraordinaire retentissement du conflit de 1973. L'atelier bisontin créé en 1867 s'est imposé comme le leader de l'horlogerie française. En 1960, le petit-fils du fondateur, Fred Lip, inaugure à Palente une usine ultramoderne. Ayant diversifié ses activités (armement, machines-outils), synonyme de qualité, de précision et d'innovation technologique, l'entreprise sait valoriser son image (« l'heure Lip » sur Radio Luxembourg). Mais les nuages s'amoncellent dès les années 1960. La manufacture intégrée, aux modèles nombreux et chers, résiste mal à la concurrence de la montre bon marché. Pour trouver de l'argent frais, Fred Lip fait appel à la multinationale suisse Ébauches SA. En 1971, devenue majoritaire, celle-ci l'écarte. Ne s'intéressant qu'à la marque et aux chaînes de montage, elle veut se défaire des autres secteurs. Pris dans la tourmente, le nouveau PDG démissionne le 17 avril 1973. S'engage alors le conflit le plus médiatisé de l'après-68. Lip compte 1300 salariés, dont une moitié d'ouvriers. Les femmes représentent la moitié de l'effectif. Un Lip sur deux est syndiqué. À Palente, les voix s'équilibrent entre CGT et CFDT, dont la section est conduite par Charles Piaget, l'« âme de la lutte ». Un comité d'action naît à la base. Le 12 juin, privés d'informations, les salariés séquestrent les administrateurs provisoires et découvrent un document précisant : « 480 à dégager » ! Ils occupent l'usine, s'emparent d'un stock de montres qu'ils mettent en lieu sûr. C'est le premier défi des « hors-la-loi de Palente ».



### Artistes et intellectuels solidaires

Le second est décisif. Le 18 juin, l'AG décide la remise en route partielle de la production. Il s'agit de tenir grâce à la vente illégale de montres, tout en « popularisant » davantage le conflit. Le succès dépasse les espérances. L'usine ouverte accueille des milliers de journalistes, militants, travailleurs, curieux, venus de France et de l'étranger, sous la banderole : « C'est possible : on fabrique, on vend » (et bientôt : « On se paie »). Artistes et intellectuels participent à la diffusion du mythe. À un moment où le mot fait débat à gauche, Palente

donne à voir l'« autogestion » en acte. Pourtant, même les plus autogestionnaires des Lip refusent la coopérative de production : leur objectif est la reprise de l'entreprise « sans licenciements, ni démantèlement ». Paradoxe : Lip, autogérée, revendique... un patron.

### Luttes et désillusion

La lutte est ponctuée d'épisodes spectaculaires : évacuation forcée le 14 août et repli dans un gymnase (« l'usine est là où sont les travailleurs »), marche des « 100 000 » le 29 septembre, rejet le 12 octobre du « plan Giraud », qui prévoyait 160 licenciements. Le premier ministre Messmer s'exclame : « Lip, c'est fini ! » Pourtant, des discussions entre cédétistes et patrons « modernistes » débouchent sur un plan plus ambitieux, avec reprise progressive de l'ensemble des salariés, soutenu par le ministre Jean Charbonnel et porté par Claude Neuschwander, cadre chez Publicis, PSU, proche de Michel Rocard. Le 29 janvier 1974, l'AG approuve le protocole d'accord.

### Victoire ?

La désillusion est rapide. Dès l'automne 1975, la situation se dégrade : chute des ventes, désengagement de l'État, des banques, des actionnaires. En février 1976, Neuschwander est remercié, prélude au dépôt de bilan. Le 14 mai, tous les Lip sont licenciés. Cette fois, est-ce vraiment « fini » ? Non. Au 20 heures de TF1, le 27 juillet, Roger Gicquel constate : « Lip, ça recommence » Et, de fait, « Lip 76 » ressemble fort à un remake de « Lip 73 » : manifestations, occupation, soutien des artistes et des militants, propositions industrielles, saisie du stock, et, après un an d'indemnités chômage à 90 %, reprise de la production et des ventes « sauvages ». Mais le contexte a changé, dominé par la crise, le chômage de masse et la chasse aux « canards boiteux ». Patronat, gouvernement, tribunaux se montrent intraitables. Dos au mur, les Lip décident, à l'automne 1977, de « créer eux-mêmes leurs emplois » en fondant une demi-douzaine de coopératives autogérées. Le prix à payer est lourd : les militants-entrepreneurs ne peuvent réembaucher que 350 travailleurs, engendrant amertume et déchirements. Entre environnement hostile et épuisement, peinant à passer d'une culture de la résistance à une culture d'entreprise, la plupart des Scop périssent en quelques années. Leur histoire, mal connue, mériterait d'être écrite. Moins flamboyante que l'épopée de 1973, elle fait partie intégrante de la grande aventure des Lip.



## PARADIS FISCAUX – ENJEUX GEOPOLITIQUES

Docteur en géopolitique, Vincent Piolet travaille dans une entreprise internationale. Il enseigne parallèlement la géopolitique et la géostratégie à Sciences Po Lille. Spécialiste de la question des paradis fiscaux et la criminalité financière, il nous livre ici une analyse du phénomène des paradis fiscaux sous un angle original, l'angle de l'analyse géopolitique. On ne peut que partager l'opinion de l'auteur : « la finance offshore est au coeur du système financier international, et non à sa marge ».



Vincent Piolet s'oppose à une vision étroite de la notion de paradis fiscal que cherchent à imposer les lobbies financiers. Les paradis fiscaux ne jouent pas seulement sur l'attrait d'une faible fiscalité, mais cherchent à valoriser toute une gamme d'activités. Au lieu de parler de paradis fiscal, il pourrait être plus pertinent de désigner ces systèmes par le terme de « territoires de complaisance ». La complaisance

étant ici prise dans le sens « d'accorder des facilités excessives et répréhensibles ». Cette approche contribue aussi à élargir l'analyse au-delà de la seule fiscalité.

Les paradis fiscaux ne se limitent pas à des opérations de détaxation, mais utilisent tous les leviers disponibles, comme le refus de la coopération administrative ou judiciaire, les montages juridiques complexes, les systèmes d'opacification des statuts des sociétés, la virtualisation des relations au sein des groupes et des institutions financières. Mécanismes sophistiqués qui interdisent tout contrôle effectif des pratiques financières.

Ces territoires de complaisance utilisent la loi de façon négative, ce qui intéresse le criminel souhaitant blanchir son argent, les grandes entreprises qui voient en l'impôt une simple variable devant être minimisée, qui recherchent une législation peu contraignante afin de contourner les règles prudentielles et créer des instruments financiers toujours plus risqués, mais à fort rendement.

Mais c'est par la dimension géopolitique de l'approche que l'auteur enrichit de manière probante l'analyse des paradis fiscaux. Il analyse bien comment le contrôle de paradis fiscaux permet à un état d'accroître la souveraineté au détriment des autres états. Ainsi chaque grande puissance a son, ou plutôt ses paradis fiscaux. En contrôler un ou plusieurs permet d'acquérir un pouvoir sur l'activité des flux financiers

et donc tirer un avantage décisif dans la mondialisation. Dans ce livre, Vincent Piolet cherche à préciser via une grille de critères si un territoire présente les caractéristiques d'un paradis fiscal. Man et les îles anglo-normandes pour la Grande-Bretagne, le Lichtenstein pour l'Allemagne, Monaco pour la France...

Mais au-delà de ces exemples qui restent certainement anecdotiques, il faut voir que chaque grande puissance essaie d'organiser à son avantage la finance offshore. Elle développe à partir de là un double discours. À titre d'exemple, les États-Unis et le Royaume-Uni. Ces deux pays ont réussi à maintenir la possibilité de créer chez eux des trusts anonymes ou des régimes fiscaux sur mesure pour les avoirs étrangers. Mais ils sont bien conscients qu'une telle pratique est devenue de moins en moins tolérable vis-à-vis de l'opinion publique. Il leur faut à la fois tenir un discours offensif de lutte contre les paradis fiscaux mais aussi répondre aux besoins de la finance offshore sous peine de voir s'affaiblir leurs positions dans la mondialisation.

Les grands pays sous-traitent alors les activités offshores les plus voyantes à des États à la souveraineté factice. L'expansion des paradis fiscaux s'inscrit dans la logique de l'internationalisation de l'économie et du nouveau grand jeu des rivalités de pouvoir géopolitiques. Chaque puissance fonctionne avec ses propres zones de franchise. La définition même du paradis fiscal est un enjeu géopolitique. D'où les listes variables selon les organes émetteurs, comme se plaît à les décrypter Vincent Piolet.

En direction des non-spécialistes, illustré de dossiers concrets et de plusieurs cartes précises, cet ouvrage original intéressera le lecteur qui ne souhaite pas rester passif devant ces phénomènes. Les paradis fiscaux relèvent bien d'une construction politique qui peut être mise à bas. La nécessité d'assécher le financement du terrorisme, puis la gestion des conséquences de la crise économique de 2008 ont cependant réaffirmé la nécessité d'un contrôle plus strict. Les forums internationaux, les ONG et les sociétés civiles se mobilisent. D'où les reculs imposés dans la dernière période.

### Autre livre à lire :

« La troisième guerre mondiale est sociale »

Bernard Thibault

Editions de l'Atelier, 216 pages, 15 €

Le titre de mon livre renvoie à l'histoire de l'OIT, mais dénonce aussi la plus grosse guerre destructrice sur le plan social qui est aujourd'hui liée à la mise en concurrence des travailleurs. Chaque année, il y a 2,3 millions de décès liés au travail, après un accident ou une maladie. Soit beaucoup plus que ceux issus de conflits sur la planète.



## SPORT : QUILLES DE HUIT

Le sport de quilles de huit est une évolution des anciens jeux à 9 quilles. C'est dans la région d'Espalion en Aveyron que les joueurs avaient pris l'habitude de «prendre quille», c'est-à-dire de prendre une des 9 quilles debout pour la frapper avec la boule.

Aujourd'hui les quilles de huit sont la deuxième discipline sportive en Aveyron après le football et compte près de 4500 licenciés en France. La Solidarité Aveyronnaise, présidée par Joseph Ayrignac, rédigea les règles du Championnat du jeu de Quilles le 6 juin 1912. La partie comportait huit coups et s'arrêtait à 15 mètres mais un neuvième coup à 20 mètres fut rajouté par la suite. La plus grande concentration des clubs de quilles de huit est bien sûr située en Aveyron, leur pays natal, mais il faut savoir qu'il en existe aussi dans des grandes villes comme Paris, Toulouse ou encore Montpellier mais ce sont souvent les moins connus.



### Matériel

**La boule :** Généralement, les boules sont réalisées dans une souche de noyer. Aujourd'hui, avec de nouvelles méthodes, des colles adaptées, celles-ci sont réalisées à partir d'assemblages de plusieurs épaisseurs de bois, d'essences différentes, pour améliorer la solidité et le frappé de la quille joueuse, avec un intérieur évidé pour diminuer le poids, tout en gardant le même diamètre de celle-ci. La poignée sera suffisamment large et profonde pour un passage aisé de la main. Les boules ne doivent pas dépasser 28 cm de diamètre pour un poids allant de 4 kg à 6 kg.

**Les quilles :** Les quilles joueuses et les quilles debout sont réalisées en bois de hêtre. Les quilles joueuses sont quelque fois réalisées dans des essences de bois différentes, pour rechercher une meilleure frappe. Le diamètre de la quille joueuse est défini en fonction du poids de celle-ci, de la puissance du joueur et de la distance où il va jouer. Le rapport de poids de la quille joueuse avec la boule doit être de 1/3 pour un maximum de rendement. Les quilles ont une longueur de 60 cm et diamètre de 7 cm pour un poids variable de 1 kg et 2 kg.

### Déroulement de la partie :

Elle se décompose en 9 coups répartis sur 5 distances de lancer, allant de 1 à 20 mètres. Chaque coup comprend 2 jets : (hormis à 1 mètre où on ne lance que la boule) - Le lancer de quille, consistant à frapper la quille joueuse avec la boule afin de la projeter dans les quilles «debout».

- Le lancer de boule servant à finir le coup et à tomber le maximum de quilles « debout » non abattues avec la quille joueuse.

**1 mètre : 1 coup :** La boule seule est lancée afin de tomber les quilles « debout » du jeu. 8 quilles peuvent être tombées au maximum.

**5 mètres : 2 coups :** Lancer de la quille frappée avec la boule puis lancer de la boule. La première quille de la rangée du milieu, appelée «la bonne», doit obligatoirement être abattue, soit avec la quille, sinon avec la boule, afin de pouvoir comptabiliser toutes les quilles abattues. Si c'est le cas, la quille joueuse est aussi comptabilisée. On peut donc avoir un maximum de 9 quilles abattues (8 quilles « debout » + quille joueuse). Si aucune des conditions ci-dessus ne sont remplies, le coup vaut 0.

**10 mètres : 3 coups :** Lancer de la quille frappée avec la boule puis lancer de la boule. La première quille de la rangée du milieu doit obligatoirement être abattue, ou alors, 2 autres quilles avec la quille. Si ce n'est pas le cas, le joueur doit abattre la « bonne » avec la boule afin de pouvoir comptabiliser toutes les quilles abattues. Si c'est le cas, la quille joueuse est là aussi comptabilisée. On peut donc avoir un maximum de 9 quilles abattues (8 quilles «debout » + quille joueuse). Si aucune des conditions ci-dessus ne sont remplies le coup vaut 0.

**15 mètres : 2 coups :** Lancer de la quille frappée avec la boule puis lancer de la boule. La première quille de la rangée du milieu doit obligatoirement être abattue, ou alors, 1 autre quille du jeu avec la quille joueuse. Si ce n'est pas le cas, le joueur doit abattre la « bonne » avec la boule afin de pouvoir comptabiliser toutes les quilles abattues. Si c'est le cas, la quille joueuse est là aussi comptabilisée. On peut donc avoir un maximum de 9 quilles abattues (8 quilles « debout » + quille joueuse). Si aucune des conditions ci-dessus ne sont remplies le coup vaut 0.

**20 mètres : 1 coup :** Mêmes conditions que pour le coup de 15 mètres. Une partie est considérée comme réussie lorsque le joueur dépasse les 50 quilles tombées. Le record actuel est de 68 quilles tombées le 15 juin 1997.

## LE DEPARTEMENT DE L' AISNE

Les habitants du département de l'Aisne sont appelés les Axonais et Axonaises. Ce gentilé est formé sur le nom celte de la rivière Aisne : Axona. L'Aisne est entourée par les départements du Nord, de la Somme, de l'Oise, de Seine-et-Marne, de la Marne et des Ardennes, ainsi que par la Belgique.

La surface boisée du département est de 123 392 hectares. Cours d'eau : l'Escaut (qui prend sa source près de Le Catelet), l'Aisne, la Marne, l'Ourcq, la Vesle, la Somme qui prend naissance à Fonsomme, l'Oise, la Serre. Dans le sud du département, on trouve le Surlin, la Verdonnelle et la Dhuis (cette rivière est canalisée dans l'Aqueduc de la Dhuis de 131 km pour alimenter en eau potable Paris depuis le 1er octobre 1865, et le parc de loisirs de Marne-la-Vallée ).



Canaux : le département est traversé par de nombreux canaux (par exemple le canal de Saint-Quentin, 93 km).

Le département est traversé par trois lignes de chemin de fer au départ de Paris, les deux premières de la gare du Nord et la dernière de la gare de l'Est :

- la ligne de Paris à Maubeuge, qui dessert notamment les villes de Chauny, Tergnier et Saint-Quentin ;
- la ligne de Paris à Laon, qui dessert notamment les villes de Soissons, d'Anizy-le-Château et de Laon (préfecture) ;
- la ligne de Paris à Strasbourg, qui dessert notamment la ville de Château-Thierry.

L'Aisne fut l'un des 83 départements créés en 1790. Son découpage et son établissement furent confiés par Louis XVI à Jean Charles Joseph Hyacinthe de Sars, futur maire de Laon en 1800. C'est un espace hétérogène, aux réalités géographiques, historiques et politiques très variées. Il fut constitué de territoires issus de la Champagne (Brie, Omois), de l'Île-de-France (Laonnois, Soissonnais, Noyonnais, Valois) et de la Picardie (Thiérache, Vermandois).

Mélange de zones rurales et de villes ouvrières, lieu de résidence pour certaines familles travaillant à Paris ou en Île-de-France, l'Aisne est historiquement un département plutôt orienté à gauche. Depuis les années 2000, une forte progression du vote FN fait que l'Aisne est le département où le parti de Marine le Pen a obtenu ses meilleurs scores à l'élection présidentielle de 2012 et aux européennes de 2014 (26,33 % et 40,02 % des voix). La ville de Villers-Cotterêts a également été conquise par le Front national en 2014.

L'Aisne comprend une seule ville moyenne (Saint-Quentin) et trois petites villes (Soissons, Laon et Château-Thierry), auxquelles on peut ajouter l'ensemble formé par Chauny et Tergnier. Très affecté par la Première Guerre mondiale, le département a vu sa population augmenter légèrement pour retrouver à peu près son niveau de 1900. Depuis une trentaine d'années, le déclin industriel a entraîné une stagnation de la population. Seul le sud-ouest du département, proche de l'agglomération parisienne, connaît encore la croissance démographique.



Tourisme : L'Aisne, est un département vert, la nature par excellence, où l'on peut visiter de nombreux châteaux, des églises fortifiées, des abbayes et abbatiales, (Château de Condé demeure des princes, Château de Coucy – Abbatiale Saint-Ferréol à Essômes sur Marne, Abbaye de Longpont, Abbaye de Bohéries à Vadancourt), des ateliers et lieux nature, (Source de la Somme et de l'Escaut, Jardins de Vieil Maisons), des lieux historiques, des musées (le chemin des dames et la caverne du dragon, le maison Matisse, le familistère de Guise, La maison du textile à Fresnoy le Grand ), et la route du champagne,...

# NOTRE EXPERTISE ACCOMPAGNE VOS NÉGOCIATIONS

60\*

C'EST LE NOMBRE D'ANNÉES  
D'EXPERTISE D'HUMANIS DANS  
L'ACCOMPAGNEMENT  
DES NÉGOCIATEURS

## Qui a dit que vous étiez seul à vous engager pour la protection sociale des salariés ?

Les experts **Humanis** sont à vos côtés et vous conseillent dans la négociation et la mise en place d'accords d'entreprise et de branche en santé, prévoyance et épargne salariale. Acteur majeur de la négociation paritaire collective depuis 60 ans, le Groupe **Humanis** partage les mêmes valeurs et objectifs que vous : l'humain au cœur de la négociation pour le bien-être des salariés.

Contactez votre interlocuteur : **Catherine Jousse**  
catherine.jousse@humanis.com

[humanis.com](https://www.humanis.com)